

Demande de regroupement familial

Enfants de ressortissant-e suisse ou d'État tiers

Concerne le regroupement familial d'enfants mineurs étrangers (moins de 18 ans) d'une personne ressortissante suisse ou étrangère, **titulaire d'un permis B, permis C ou permis L**, domiciliée dans le canton de Neuchâtel,

Ne concerne pas le regroupement familial d'enfants de la famille

- d'une personne admise à titre provisoire (permis F),
- d'un-e ressortissant-e d'un État partie à l'ALCP¹ ou d'un État membre de l'AELE².

INFORMATIONS

Le service des migrations n'entre pas en matière sur une demande de regroupement familial sans

- le dépôt préalable d'une demande de visa de long séjour (visa D) auprès de la représentation suisse du lieu de résidence du/des enfant-s dont la venue en Suisse est envisagée,
- ou l'annonce d'arrivée au contrôle des habitants de la commune de domicile, si le/les enfant-s, pour qui la demande de regroupement familial est déposée, sont en Suisse.

Selon la situation, des éléments complémentaires peuvent être demandés.

DONNÉES PERSONNELLES DE LA PERSONNE REQUÉRANTE EN SUISSE

Nom(s) :

Prénom(s) :

Nom de célibataire :Date de naissance :

Nationalité :

N° de téléphone/mobile :E-mail :

État civil : Célibataire Marié(e) Partenariat enregistré Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Titre de séjour : Permis B Permis C Permis L Date d'échéance :

Adresse Rue et n° :

NPA et localité :

1^{ER} ENFANT

Regroupement familial demandé : Oui Non

Nom(s) :

Prénom(s) :

Sexe : Féminin Masculin Date de naissance :

Lieu de naissance (ville) :Pays de naissance :

Nationalité :Pays de résidence :

Père : NomPrénom

Mère : NomPrénom

¹ Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, France, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède

² Islande, Norvège et Liechtenstein

2^{ÈME} ENFANT

Regroupement familial demandé : Oui Non

Nom(s) :

Prénom(s) :

Sexe : Féminin Masculin Date de naissance :

Lieu de naissance (ville) : Pays de naissance :

Nationalité : Pays de résidence :

Père : Nom Prénom

Mère : Nom Prénom

3^{ÈME} ENFANT

Regroupement familial demandé : Oui Non

Nom(s) :

Prénom(s) :

Sexe : Féminin Masculin Date de naissance :

Lieu de naissance (ville) : Pays de naissance :

Nationalité : Pays de résidence :

Père : Nom Prénom

Mère : Nom Prénom

Pour plus de 3 enfants, veuillez remplir un formulaire supplémentaire.

DOCUMENTS À FOURNIR

Tout document officiel étranger ou jugement étranger doit être fourni sous forme légalisée ou de copie certifiée conforme et légalisée ou munie d'une apostille, avec une traduction en français.

Marquer d'une croix ce qui convient .

Les documents requis doivent aussi être fournis pour le/la conjoint-e/partenaire enregistré-e.

- Salarié-e : copie de(s) contrat(s) de travail ou d'apprentissage et les 3 dernières fiches de salaire.
- Indépendant-e : dernier bilan d'activité comptable et compte de résultat de l'exercice/ou attestation de revenus établie par le service des contributions.
- Chômage : 3 derniers décomptes de l'assurance chômage.
- Études/Formation : moyens financiers (compte postal/bancaire, déclaration de prise en charge, bourse, autres justificatifs démontrant que les moyens financiers sont assurés de manière durable).
- Sans activité lucrative : moyens financiers (compte postal/bancaire, déclaration de prise en charge, rente, autres justificatifs démontrant que les moyens financiers sont assurés de manière durable).
- Rente AVS : copie de la décision d'attribution d'une rente AVS et des 3 derniers versements.
- Rente AI : copie de la décision d'attribution d'une rente AI et des 3 derniers versements.
- Rente LPP : copie de la décision d'attribution d'une rente LPP (2^e pilier) et des 3 derniers versements.
- Prestations complémentaires (PC) : copie de la décision d'attribution de PC et des 3 derniers versements.
- Aide sociale : êtes-vous actuellement bénéficiaire de prestations d'aide sociale ou l'avez-vous été pendant les 5 dernières années ? Non Oui : Attestation récente des services sociaux indiquant la/les période(s) d'octroi d'aide sociale avec le montant durant les 5 dernières années de séjour en Suisse
- Prestations SUVA / assurance-accidents collective : copie de la décision de versement de prestations et des 3 derniers décomptes.

- Décompte mensuel des primes d'assurance maladie ou attestation de primes pour l'année en cours pour chaque membre de la famille en Suisse et une proposition pour l'enfant ou les enfants regroupés.
- Copie de la décision d'octroi de subsides de l'office cantonal d'assurance-maladie (OCAM).
- Copie de la dernière taxation fiscale et de la dernière déclaration d'impôt.
- Documents judiciaires relatifs à des contributions dues/perçues pour des enfants ou un-e ex-conjoint-e et preuves des 6 derniers paiements.
- Extrait du registre des poursuites de moins de 1 mois.
- Tout autre document démontrant l'existence de revenus ou que les moyens financiers sont assurés de manière durable.
- Copie du contrat de bail à loyer, avec indication du nombre de personnes partageant le logement.
- Vous êtes propriétaire : preuve du montant des revenus issus de la propriété, des intérêts hypothécaires et des charges.

DOCUMENTS REQUIS – REGROUPEMENT ENFANT(S) DE LA PERSONNE REQUÉRANTE

- Copie de l'acte de naissance, avec indication de la filiation + jugement supplétif si mentionné dans l'acte.
- Jugement attribuant l'autorité parentale et le droit de garde au parent sollicitant le regroupement familial.
- Accord écrit, **original** avec signature **légalisée** par la représentation suisse compétente ou dans les formes prévues par la législation du pays de résidence et avec une copie du passeport du parent restant à l'étranger autorisant le ou les enfants à vivre avec l'autre parent en Suisse.

À défaut : document officiel démontrant la disparition du parent à l'étranger ou copie de son acte de décès, légalisé par la représentation suisse compétente ou dans les formes prévues par la législation du pays de résidence.

- Accord écrit **original** du/de la conjoint-e/partenaire enregistré-e du parent en Suisse pour la prise en charge sous son toit du ou des enfants concernés, avec une copie du passeport ou de la carte d'identité.
- Si le délai de 12 mois, pour les enfants entre 12 ans et 18 ans ou le délai de 5 ans pour les enfants de moins de 12 ans (art. 47 LEI) est dépassé, lettre explicative détaillée sur les motifs du regroupement familial différé avec les documents à l'appui.

ENFANT(S) MINEUR(S) NON COMPRIS DANS LA DEMANDE

Si le regroupement familial n'est pas demandé pour l'ensemble de vos enfants, vous devez fournir :

- l'identité du ou des enfants (copie des documents d'identités ou des actes de naissance) concernés et
- expliquer pour quels motifs le regroupement familial n'est pas demandé et
- vos intentions quant à l'avenir pour le ou les enfant(s) mineur(s) restant à l'étranger.

REMARQUES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SIGNATURE

Par sa signature, la personne requérante

- autorise expressément le service des migrations à avoir accès aux données concernant l'aide sociale dans le cadre de la procédure,
- certifie que les données figurant sur ce formulaire sont conformes à la vérité, exactes, complètes et actuelles. De fausses déclarations ou une dissimulation de faits essentiels peuvent entraîner, en tout temps, la révocation de l'autorisation octroyée (art. 62, al. 1, let. a, LEI, resp. art. 63, al. 1, let. a, LEI),
- s'engage à informer immédiatement le service des migrations de tout changement de résidence, de domicile, d'état civil, de sa situation financière ainsi que de toute enquête pénale ouverte à son encontre ou de condamnation durant la procédure ou de tout autre événement important pour la procédure.

Lieu et date :

Signature manuscrite (ou représentant-e légal-e) :

Extrait de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) : Art. 118, al. 1, LEI Comportement frauduleux à l'égard des autorités

¹Quiconque induit en erreur les autorités chargées de l'application de la présente loi en leur donnant de fausses indications ou en dissimulant des faits essentiels et, de ce fait, obtient frauduleusement une autorisation pour lui ou pour un tiers ou évite le retrait d'une autorisation est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.